

École Maternelle Mondétour

CR rédigé par les RPE FCPE

Présents

- Enseignants : Mme Chelini (PS/MS et direction), Mme Cuny (GS), Mme Benard (MS/GS), Mme Gounot (PS/MS), M. Dumas-Pilhou (PS/MS), Mme Guirchoun (décharge de M. Dumas-Pilhou)

- ATSEM : Jany BOILIVEAUX et Valérie ROLLAND

- Mairie : M. Missenard

- Représentants des Parents d'élèves : Fanny, Isabelle, Vanessa, Sophie et Christèle

- Secrétaire de séance : Fanny

Point sur les élections :

Cette année, il est à noter une participation en augmentation.

61.32 % des parents ont voté soit 176 personnes sur 287. La liste FCPE a recueilli 153 voix soit 86.93% des suffrages exprimés.

Le vote par correspondance a très bien fonctionné. Si le décret ne change pas, le vote par correspondance sera reconduit l'an prochain.

Rôle et attributions du CE

Règlement du CE lu et voté

ODJ :

A - l'école

- Les effectifs
- Plan vigipirate : accueil des enfants le matin, cas spécial du mercredi
- Vote du règlement intérieur
- Sécurité des locaux, exercices d'évacuation, PPMS
- Coopérative scolaire
- Projet d'école
- Aides aux enfants en difficulté : RASED, APC
- Rencontres parents – enseignants : dates, objectifs
- Les photos de classe : date

B - la mairie-le périscolaire

- Travaux : point sur les demandes
- Le périscolaire
- **A fixer**

A - l'école

- Les effectifs, bilan de la rentrée

1/A la rentrée 2019, sont présents 156 élèves

- 50 PS
- 58 MS + 1 arrivant le 25.11.2019
- 48 GS

La structure est la suivante : 3 PS/MS, 1 GS, 1 PS/ GS avec

Mme Cuny : 29 GS

Mme Benard : 31 élèves dont 12 PS / 19 GS

Mme Gounot : 32 élèves dont 12PS / 20MS

M. Dumas Pilhou : 32 élèves dont 12PS /20MS (dont 1 arrivant le 25.11)

Mme Chelini : 32 élèves dont 14PS / 18 MS

+1 élève est prévu en MS après les vacances de printemps

2/ Prévision l'an prochain : 50 PS / 50MS / 57GS +2 arrivées soit 159 élèves pour 2020/2021.

Attention cela reste juste une prévision car sont pris en compte les enfants en crèche sur Orsay actuellement + état civil avec les enfants nés à Orsay ou dont les parents sont arrivés à Orsay mais ne tient pas compte des déménagements.

M. Missenard a demandé à avoir des données de l'administration fiscale ce qui donneraient une vision plus réaliste.

Une commission d'ouverture a lieu la dernière semaine de janvier puis en juin. On saura probablement ce qui sera acté pour la rentrée prochaine au 2^e CE.

3/ Concernant le nombre d'enfants Orcéens sur l'école, quelles sont les critères pour accepter l'inscription ? Est-il possible de refuser l'inscription ?

En 2018/2019 : 2 dérogations et motif pro

En 2019/2020 : 3 élèves ont obtenu une dérogation cette année

Une commission de dérogation a lieu en fin d'année scolaire pour étudier les dossiers et les motifs de demande qui réunit mairie et directeurs des écoles d'Orsay.

1 dérogation a été accordée suite à la commission et 2 autre pendant l'été.

La procédure de dérogation est sur le site mairie.

Sont accordées les suivis de fratrie.

*Dérogation interne : si déménagement dans un autre quartier d'Orsay les parents peuvent choisir l'école et la dérogation est accordée par M. Missenard.

*Dérogation externe : avec les villes limitrophes. En bordure de Palaiseau il y a un accord de réciprocité avec frais d'écologie (montant fixé par les communes et non par décret) idem Villebon donc dérogation automatique. Différent pour d'autres communes.

Les dérogations ne comptent pas dans les effectifs pour éviter les dérives.

- Organisation de l'école

2 personnes pour les décharges cette année.

Les enseignantes affectées pour couvrir ces décharges étaient connues début juillet : il s'agit de Mmes Brouder et Guircheun.

Direction ¼ de décharge : le lundi et 1 mercredi sur 4 remplacée par Mme Brouder

M. Dumas-Pilhou : 33% de décharge remplacée par Mme Guircheun les mardi et mercredi matin

- Plan Vigipirate :

Le portail doit être tenu par les enseignants seulement

Comme les autres années, il est demandé aux parents ayant des enfants dans les classes de moyens et de grands de laisser leur enfant entrer seul dans la cour et rejoindre sa classe.

Les enfants des classes de petite section sont accueillis dans leurs classes avec leurs parents.

Les enfants de moyenne section des classes de Mmes Gounot et Chelini sont également accueillis dans les classes avec leurs parents.

Pour rappel, le portail ferme à 8h30. Le retard pénalise la reprise des cours, le pointage pour la cantine... Il est, comme chaque année, demandé aux parents pénétrant dans l'établissement et se retrouvant à l'intérieur lorsque cela sonne de se diriger vers la porte attenante au bureau de direction afin de pouvoir sortir.

Pour les retards le mercredi midi, il faut récupérer son enfant à la cantine. Les enseignants ne sont plus dans leur classe.

Ce dispositif sera maintenu jusqu'à nouvel ordre.

Certains parents ne respectent pas ces consignes : il est à rappeler à tous qu'elles ont été établies pour maintenir un niveau de sécurité et que sans respect de celles-ci aucun parent n'entrera dans l'école.

- Vote du règlement intérieur

Cette année le règlement doit être modifié car enseignement obligatoire dès 3ans.

Loi du 28 juillet 2019 avec obligation de choisir un mode d'instruction à leur enfant.

Décret entré en application à la rentrée.

Modification du point 2 du règlement intérieur.

« Les parents ont l'obligation de donner une instruction à leur enfant. Cependant, ils peuvent choisir le mode de cette instruction (public, privé, à domicile). L'objectif est que l'enfant atteigne la maîtrise du socle commun des connaissances à la fin de la scolarité obligatoire. »

Le décret, qui est entré en application à la rentrée, précise que " l'obligation d'assiduité peut être aménagée en petite section d'école maternelle à la demande des personnes responsables de l'enfant. Ces aménagements ne peuvent porter que sur les heures de classe prévues l'après-midi".

C'est donc sur ces deux points que porte la modification du règlement intérieur qui est voté ce jour :
Le point 2 « fréquentation et obligation scolaire » est donc actualisé.

Il était mentionné :

a) L'inscription à l'école implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation régulière souhaitable pour le développement et la personnalité de l'enfant.

b) Les absences sont consignées par l'instituteur sur un registre spécial pour chaque demi-journée.

c) Toute absence d'un enfant inscrit doit être justifiée. Après un mois d'absence non justifiée, l'enfant pourra être radié de la liste après décision prise par l'équipe éducative.

d) Dès que l'enfant a atteint 6 ans, la fréquentation scolaire est obligatoire et doit être contrôlée comme telle.

La modification est :

« 2. Fréquentation et assiduité :

Conformément aux textes en vigueur, Art. L131-1 à L131-12 et Art. R131-1 à R131-10 du Code de l'Education

Suite à La publication de la loi pour une école de la confiance au Journal officiel du 28 juillet 2019, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants français et étrangers à compter de la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils ont trois ans.

A. L'assiduité est obligatoire

B. Un registre d'appel sur lequel sont mentionnées, pour chaque classe, les absences des élèves inscrits, est tenu.

Le Code de l'Education stipule : « Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de la famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'Inspecteur d'Académie.

Dans le cas d'absences répétées et non justifiées, c'est-à-dire lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois, la famille s'expose aux sanctions prévues par la loi.

C. L'obligation d'assiduité peut être aménagée en petite section à la demande des responsables légaux de l'enfant. Ces aménagements ne peuvent porter que sur les heures des classes prévues l'après-midi.

Le règlement a été voté par tous.

- Sécurité des locaux, exercices d'évacuation, PPMS

La conseillère académique a revu le PPMS au printemps 2018, l'ancien datait de 2011.

Modification des lieux de confinement pour avoir accès à des toilettes. Anciennement, le lieu était dans les escaliers mais danger de tomber et moins de fenêtre à camoufler.

3 exercices pour incendie et 3 PPMS par an.

Un premier exercice d'évacuation incendie a eu lieu fin septembre ou tout le monde est prévenu puis dans l'année auront lieu le deuxième et troisième exercice d'évacuation où seulement les enseignants seront informés de la date pour le deuxième puis enfin pour le troisième seulement la directrice.

Un compte rendu de chaque exercice est renseigné sur la plateforme académique.

Le premier exercice PPMS était le confinement et a eu lieu en octobre. Se cacher et s'échapper seront en cours d'année. Pour ces 2 points, il a été évoqué la mise en place de verrous (toilettes et/ou salle de classe) auprès de M. Missenard afin de pouvoir répondre au mieux à l'exigence de "se cacher", qui n'est pas possible à leur actuelle au sein de l'école.

L'école rencontre un problème car les mallettes de sécurité ne sont pas à jour. M. Missenard est prévenu.

M. Missenard précise que le dispositif d'alarme centrale est en fin de validation sur l'école du Guichet. (1 alarme incendie et 1 polyvalente pouvant diffuser 25 messages dans toute l'école)
Les autres écoles de la ville seront équipées si le budget le permet.

- Coopérative scolaire

Les comptes seront présentés 3 fois par an : janvier/ mai/ septembre.

Problème avec la poste ? Les relevés de compte n'ont pas tous été reçus. Pas d'accès aux comptes en ligne. Mme Cuny a déjà appelé la banque pour trouver une solution.
Bilan comptable non fait à ce jour. Le bilan des comptes de septembre n'a donc pas pu être présenté aux Représentants des Parents d'élèves qui n'ont donc pas encore signé le bilan.

La coopérative finance, entre, autre, les sorties des classes, du matériel pour l'école et les classes, comme achat de plantes pour le jardinage, livres, jeux et peut être cette année une classe d'eau. Toutes les sorties seront financées intégralement par la coopérative. Aucune participation ne sera demandée.

Chaque classe reçoit 300 € par an
Les comptes sont gérés par l'OCCE qui est un organisme indépendant.

- Projet d'école : actions de l'année

Une nouvelle mouture a vu le jour pour cette rentrée 2019.

4 points qui nécessitent au préalable un diagnostic.
En fin d'année, un bilan des actions menées a été fait pour prévoir celles à venir à la rentrée.
Chaque année il est renouvelé en fonction des évaluations de l'an passée.

Fait fin septembre : La conseillère pédagogique a relu, en attente accord.

Les 4 axes sont :

➤ **Ambition pour tous et excellence**

Augmentation du nb d'enfant dont les parents ne parlent pas la langue française.

Les actions suivantes ont été fixées :

- Fréquenter et poursuivre les emprunts bibliothèque dans l'école
- Maintenir le partenariat avec la bibliothèque de quartier
- Utiliser un cahier de la mascotte de classe
- Introduire de nouveaux supports dans les classes : vidéoprojecteur, diapositives.

- Organiser des rencontres sportives inter-classes (par les résultats des matchs, gagné/perdu, travailler le vocabulaire mathématique : plus, moins autant).

➤ **Bien être pour tous**

Augmentation de l'agressivité des parents envers les enseignants. Ayant constaté que les enseignants ne rencontrent plus les parents quotidiennement du fait des rythmes scolaires et du plan vigipirate, ayant des classes éloignées les unes des autres –les enseignants peuvent ne pas se voir de la journée-, l'équipe enseignante a fixé les actions suivantes :

- Expérimenter le dispositif "classes ouvertes" : à partir de la période 4 (mars à juin), les MS et les GS des 5 classes seront mixés et chaque enseignant proposera une activité à un groupe de 20 élèves.
- Accueil : ouverture des portes entre les classes communicantes
- Rencontre sportive par niveau autour de jeux collectifs
- Créer un événement festif parents-enseignants-enfants afin de se rencontrer de manière informelle et conviviale en juin
- Maintenir une rencontre individuelle par an enseignant-parents en février

➤ **Culture et citoyenneté responsable**

Connaissance culturelle succincte de la part de certains élèves

- Travail avec sur des artistes sélectionnés en conseil des maîtres
- Travail en partenariat avec la bibliothèque du quartier

➤ **Equité et inclusion**

Nombre grandissant d'enfants issus de familles ne maîtrisant pas la langue française, et d'enfants dont la maîtrise de la langue reste fragile, les actions suivantes ont été fixées :

- Créer un groupe de besoin en APC pour les enfants dont le français n'est pas la langue maternelle
- Cibler les ateliers de l'APC autour de la maîtrise de la langue

Comme chaque année, les classes se rendront à la bibliothèque de Mondétour si proposition leur est faite.

Les prêts de livres via la bibliothèque de l'école sont maintenus.

L'aménagement du coin jardin a commencé.

Les élèves de GS se rendront à la piscine de janvier à juin, les parents sont sollicités pour passer l'agrément. Dès que les enseignants auront les informations, celles-ci seront communiquées.

- Liaison GS-CP

Rien n'est prévu actuellement. A voir au prochain CE

- Aides aux enfants en difficulté : RASED, APC

RASED : 1 maître E (Mme Levrault) travaille sur la pédagogie + psychologue Mme L'Huillier.

Une concertation aura lieu en décembre entre l'école et Mme Levrault et Mme L'Huillier. Chaque enseignant évoque la scolarité de chaque élève.

A l'issue de cette concertation des observations en classe, des équipes éducatives ou des prises en charge sont décidées.

Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu tous les jours de 11h45 à 12h05. Elles sont proposées en priorité aux GS et le sont dès la période 2 aux MS qui en ont besoin et pour les enfants ne maîtrisant pas la langue française.

- Rencontres parents – enseignants : dates, objectifs

Les rencontres individuelles sont maintenues en février mais remplacées par un événement collectif en juin (cf. projet d'école). Pour ceux dont les enfants sont en difficulté des créneaux individuels seront tout de même réservés.

B - la mairie-le périscolaire

- Travaux : point sur les demandes

- Visiophone numéro 2 coté petite section : installation devait être réalisée pendant l'été ?
Commandé par le service technique ; pose en fin d'année 2019 ou début 2020

- Grilles de protection visiophone ?
Pas d'information

- Sécurisation rambarde : où en est l'étude en cours ?
Suggestion de M. Missenard d'installer une bande de PVC moins couteux que la ferronnerie Evaluation du coût

- La pose d'un portail côté pré (sur le côté du bâtiment) : où en est-on du devis et de la pose ?
Le portail a été posé

- Ajout portail coté périscolaire :
C'est en cours d'évaluation

- L'élimination de la partie en terre le long du grillage :
Proposition de la création d'un massif, Soit bitumer soit mettre du gazon synthétique. En étude

- Aménagement de cour avec des marquages au sol : prévu cet été mais toujours pas fait ?
Plan perdu en fin d'année scolaire 2018/2019. Le plan a été retrouvé ! Prévu sur la période des vacances scolaire en décembre, à confirmer avec le service des espaces verts

- Trou sur une plaque d'égout de la taille d'un pied d'enfant + autres trous ayant entraîné la chute d'adulte :
Fait

- Traitement des bancs, chaises cassées :
L'ensemble du mobilier en mauvais état a été retiré ou réparé

- Range-vélo dans la cour de l'école :
M. Missenard a relancé l'enlèvement

- Fil du téléphone : coté compagnon du rabot, le fil traîne toujours, a quand une solution pour sécuriser cela ?
Le nouveau responsable de la voirie à la mairie n'a pas pu faire avancer Orange pour régler le problème

- Protection anti pinces doigts, protection des colonnes :
Les pinces doigts de l'étage ont tous été installés, il en reste deux ou trois à finir, c'est en cours.
Protection des colonnes en cours de chiffrage

- Terre côté pré devant les classes : les graviers dans le fond ont ils été enlevés ?
Le gravier n'a pas été enlevé, le portail a été installé de manière à ce que les enfants ne puissent plus y avoir accès

- Problème de lino qui cloque devant placard de M. Dumas-Pilhou :
Non réparé. M. Missenard relance pour que le gardien s'en occupe

- Pose de portes manteaux et casiers : fait pendant l'été

- Rubalise autour des arbres sur plateau d'évolution : pourquoi ?
Vu avec le gardien, les rubalises indiquent que des branchent sont à couper ou bien qu'il faille récupérer le matériel anti-chenilles. De plus, les feuilles sur le terrain vont être enlevées par le gardien

- Lors de l'exercice d'évacuation, le personnel du service mairie ayant remplacé le gardien pour l'exercice a constaté que 2 bornes d'éclairage d'évacuation étaient en panne.
M. Missenard se renseigne

- Pb de commande à l'école qui ne sont toujours pas arrivées.
M. Missenard explique qu'il y a qq soucis avec le prestataire. Une nouvelle personne vient d'être embauchée pour mieux gérer les demandes.

Certains produits sur Cipamajuscles ne sont plus disponibles avec les 2 nouveaux fournisseurs en place pour commander. Les enseignants expliquent que c'est très compliqué et pas vraiment satisfaisant qui ne trouvent pas tout ce qu'ils veulent. Mme Pichon répond aux enseignants que les commandes sont validées. Personne ne sait où est le problème de commande

- Périscolaire

- Effectif animateurs suffisants ? Activités proposées aux enfants ?

Il y a actuellement 5 animateurs dans l'équipe d'animation, ainsi que l'hôtesse et la directrice.
Il y a environ 125 enfants qui fréquentent le service périscolaire au plus fort de la journée. Les effectifs encadrants sont suffisants avec l'aide des ATSEM et de la directrice.

Les activités proposées aux enfants sont :

- « lire et faire lire » le jeudi
- Organisation en groupe à 17h par tranche d'âge : coin imitation / Activité manuelle (thème déco de Noël), puzzle et jeux collectif sous le préau et en salle périscolaire à l'étage.

La thématique de l'année : *le cirque* !

- Quels sont les ratios à respecter enfants/encadrants sur les temps périscolaires ?

Le taux d'encadrement exigé est de 1 animateur pour 14 enfants.

- Objectif du périscolaire, en lien avec notre rythme scolaire ? Quelles activités ?

Extrait du projet éducatif : "les centres d'accueil sont des lieux qui participent à favoriser l'éveil de l'enfant, son autonomie et ses explorations".

Chaque accueil périscolaire travaille sur des projets d'animations plus ponctuels. Nous invitons les parents à se rapprocher de la directrice pour en savoir plus.

Nous favorisons également le jeu libre de l'enfant pour le laisser explorer, créer et vivre son jeu sans contraintes.

- Y a-t-il un nombre d'enfants nécessaires pour faire une activité ?

La question pourra être abordée en conseil périscolaire.

Tout dépend de l'activité.

- Quelle est la procédure pour une déclaration d'accident ?

Un animateur prodigue les premiers soins à l'enfant. Le responsable est prévenu. Selon la gravité, les parents sont prévenus immédiatement (cheville tordue, enfant qui a du mal à se déplacer). Le 15 est appelé en cas d'urgence. L'incident est noté sur un cahier de transmissions dans lequel est précisé les circonstances de l'accident et les témoins. Une déclaration d'accident peut être faite, elle est transmise au responsable du service juridique de la Mairie.

- Présentation des animateurs aux parents par classe ?

Nous invitons les parents à venir sur place, à la rencontre des animatrices et de la directrice du CLM.

- Ophélie et Kadiatou sont en charges des petites sections.

- Marie-Ange, Eugénie et Yliana sont en charge de moyennes grandes sections.

- **A fixer**

Choix d'une date du prochain conseil d'école : jeudi 5 Mars à 18h

Prochain Conseil périscolaire : 9 décembre

Prochaine commission des menus : 3 décembre

La photo de classe aura lieu le 13 janvier au matin